

République Française COMMUNE DE CHAMONIX-MONT-BLANC COMPTE RENDU

Nombre de conseillers

En exercice :29 Présents : 26 Représentés:3 Absents : 0

Le Vendredi 5 Juin 2020, à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Ville de Chamonix Montblanc, s'est réuni Salle Michel PAYOT au Majestic, sous la présidence de M. Éric FOURNIER, Maire.

Etaient présents :

Mme Aurore TERMOZ, M. Éric FOURNIER, Bernard OLLIER, M. Claude JACOT, M. Jean-Michel COUVERT, Mme Elisabeth ALVARINAS, Mme Elodie BAVUZ, Mme Marie Noëlle FLEURY, Hervé VILLARD, Juliette MARTINEZ, Karine MIEUSSET, M. Laurent COLLIGNON, Mme Michèle RABBIOSI, M. Patrick DEVOUASSOUX, M. Philippe CHARLOT, M. Yvonick PLAUD, M. Pierre CARRIER, Mme Elisabeth CHAYS, Mme Charlotte DEMARCHI, M. Jonathan CHIHI-RAVANEL, M. François-Xavier LAFFIN, Mme Isabelle MATILLAT, Olivier NAU, Françoise TRAPPIER, M. Jean FABRE, Mme Isabelle COLLE.

Absent(e)s représenté(e)s :

Léa DEVOUASSOUX donne pouvoir à M. Jonathan CHIHI-RAVANEL (Jusqu'à 19 H 30), Mme Aurèlie BEAUFOUR donne pouvoir à M. Eric FOURNIER, M. Patrick BETTIN donne pouvoir à M. François-Xavier LAFFIN.

Secrétaire de séance : Mme Juliette MARTINEZ

ADMINISTRATION GENERALE

Communications du Maire

M. Éric Fournier rappelle la distribution des masques organisée par la commune et le renouvellement qui est prévu très prochainement, avec un calage par quartier, avec de nouveaux masques lavables.

Une commande très importante a également été passée pour des masques chirurgicaux, au profit des services qui ne peuvent utiliser des masques lavables, pour les usagers des services, ainsi que les socio-professionnels via l'office de tourisme, distribués à prix coutant. Un gros stock a été constitué, pour les cas où les gestes barrières ne peuvent s'appliquer. Concernant les équipements publics, les réouvertures se suivent en fonction des possibilités, deux CHSCT ont permis de valider des protocoles, par les élus, le personnel, le médecin du travail. Le prochain CHSCT, le 12 juin, concerne les équipements sportifs et culturels. A la mairie, du personnel de ces équipements a été transféré temporairement, leur activité n'ayant pu se poursuivre, le CHSCT précédent avait évoqué la reprise dans les services communaux actuellement ouverts.

M. Eric Fournier évoque les socio-professionnels et les remercie pour leur réactivité.

Le gouvernement a multiplié les mesures économiques en faveur des acteurs du tourisme notamment, complétées par le Conseil Départemental et le Conseil Régional. Avec la Communauté de Communes, la commune et l'office de tourisme, le soutien a été renforcé. Ce front commun permettra de répondre à l'ensemble des situations. Avec l'OT, des mesures ont été proposées soit pour alléger les charges, soit pour proposer des dispositifs innovants concernant la reprise des activités. La Communauté de Communes a adhéré à deux fonds régionaux d'aide cette semaine, pour contribuer à l'aide, dispositifs adoptés vendredi dernier, et auxquelles la collectivité a adhéré dès lundi. Avec l'OT, des prestations seront proposées cet été à nos hôtes afin de soutenir les professionnels du tourisme, cela tant dans le domaine culturel que sportif. Cela pour essayer de compenser l'absence de touristes étrangers ; Une communication commune OT et CC sera réalisée, une réunion sera organisée en présentiel et en visio. Un site Internet sera réalisé par catégorie de socio pro concerné, avec une entrée spécifique.

M. Yvonick Plaud évoque deux visions économiques de cette crise : les finances locales et les entreprises. Il fait un point sur les prévisions d'activités enregistrées à ce jour. Il remercie la direction des finances qui a fait un travail à partir d'hypothèses de fréquentation.

Pour la collectivité, il évoque un manque à gagner de 3 millions d'euros sur le budget général, et 1 million sur les parkings. Les principaux postes concernent les taxes sur les remontées mécaniques, les droits de mutation. Pour la communauté de communes, la taxe de séjour est très impactée, environ 1.5 million d'euros. Une prochaine commission des finances évoquera le sujet.

M. Yvonick Plaud évoque aussi le plan de sauvegarde évoqué par le gouvernement, qui doit faire voter une loi début juillet destinée à compenser les pertes subies.

M. Eric Fournier précise qu'a été proposée par les maires une réduction du FPIC de 50 % au niveau national, cela représentant 500 millions d'euros ce qui n'est pas une somme importante. Les collectivités se sont engagées à réinvestir les sommes sur des opérations structurantes à l'euro prêt. Les communes touristiques sont bien relayées par les députés et associations.

Concernant la sauvegarde des entreprises, les investissements ne doivent pas baisser. Un engagement a été pris pour ne pas faire baisser ou de très peu le montant des investissements. Il s'agira de compenser les pertes d'activité. Des mesures d'exonération ont été adoptées avec les redevances d'Occupation du Domaine Public, le loyer... Pour les bars et restaurants, il a été décidé d'exonérer un mois supplémentaire les ODP du 15 mai au 15 juin et de 50 % pour l'été. Une cellule d'appui et une plateforme ont été créées par les deux collectivités. Un complément a été créé et abondé par deux fonds de la région : un fonds 1 qui crée une subvention de 5 000 € pour les hôtels et restaurants, pour permettre de rembourser les emprunts en cours, sans avoir à être remboursée, un second fonds qui correspond bien à notre territoire, pour les petits établissements, les associations, les indépendants, tout établissement de moins de 10 salariés, pour compenser les absences d'aides en direction de certains établissements, avec un prêt pour les indépendants de 3 000 à 20 000 €, avec un taux de 0 %, sur une période de remboursement allant jusqu'à 24 mois. La communauté de communes abondera à hauteur de 2 €/habitant. Dès le 8 juin, sur le portail de la Région, les entreprises pourront solliciter ce fonds. Il s'agira d'un bel effort de levier. Il faut être dynamique dans le soutien pour sauvegarder l'emploi et l'économie. Il faut optimiser et abonder les aides déjà existantes, créées chaque jour. Il faut être attentif aux annonces, suivre pour sauvegarder l'économie du territoire.

- M. Bernard OLLIER s'interroge sur une réflexion sur les gestes barrières. Ne peut-on pas étendre la superficie des terrasses ?
- M. Eric FOURNIER fait part d'une réflexion en cours. Compte tenu de la diversité, cela sera possible sur certains secteurs pas d'autres. Il faudra être équitable et ne pas gêner riverains et voisins, ne pas gêner la promenade, la circulation, l'espace public.

Certains secteurs sont difficiles à gérer. Pour ce qui sera possible, cela sera accordé, avec les mêmes conditions de dégrèvement. On reste sur des consignes de respect de surface, de dispositifs maximum. Des critères seront appliqués.

Madame Isabelle MATILLAT s'interroge sur la possibilité de revoir les zones piétonnes, permettant d'étendre les terrasses.

Monsieur Eric FOURNIER indique que là où cela sera possible, cela pourra être fait.

- M. François-Xavier LAFFIN interroge M. Eric FOURNIER sur la réduction de la CFE, avec une prise en charge de 50 % par l'Etat.
- M. Eric FOURNIER indique qu'aucune décision n'a été encore prise. Les conséquences sur la fiscalité de la communauté de communes sont très fortes. Il faut renvoyer la discussion devant la commission des finances, étudier les impacts. Une partie des conséquences de la crise sera ressentie sur 2021 et 2022. Il faut s'interroger sur l'intérêt de l'opération pour les bénéficiaires, des études sont en cours à ce sujet. L'installation des commissions permettra de revenir sur ces sujets. Des critérisations devront être proposées pour vérifier que ce soutien éventuel sera bien efficient, avant de valider ce type de dispositif.
- M. Jean FABRE a écouté avec satisfaction les propos, notamment ceux relatifs à la relance. Il suggère de solliciter le GIE ATMB, qui n'a que peu souffert de la crise puisque 80 % du chiffre d'affaires provient des poids lourds qui ont continué à circuler. Il évoque le fonds pour une utilisation du fonds pour le développement d'une politique intermodale des transports dans le massif alpin, conforme à sa vocation initiale.
- M. Eric FOURNIER partage l'esprit du propos tenu. Il rappelle l'historique de la création de ces fonds, son adossement sur trois sociétés autoroutières. Pour la suite, la privatisation de l'un des partenaires, AREA, n'a pas amélioré la situation. Depuis quelques années, des efforts sont faits pour retrouver l'origine de ce fonds, qui consiste aujourd'hui à financer la société déficitaire par la société bénéficiaire. La société locale n'est pas concernée, la décision sera prise à Bercy, telle que l'avait indiqué Mme Borne, Ministre des transports.

Un vœu en ce sens pourrait être adopté par le conseil municipal et être présenté au plus haut niveau, notamment auprès du Ministère des Finances. Il le présentera lors de la prochaine séance du Conseil.

Madame Aurore TERMOZ propose un point sur les services à la personne. Elle rappelle que l'école ne s'est pas arrêtée le 14 mars. Elles accueillaient les enfants prioritaires. Les effectifs sont aujourd'hui de 30 à 40% avec le respect des protocoles pour éviter les propagations.

Le protocole sanitaire a été respecté. Juin est le retour de l'activité professionnelle des parents, ce qui fait augmenter la fréquentation. Des priorités ont été établies, la commune apporte son concours pour la sociabilisation et scolaire. Des mesures sont prises pour faciliter l'accueil, libérer du temps pour les enseignants afin de satisfaire aux enjeux.

Le périscolaire fonctionne de 7 h 30 à 19 h, deux éducateurs sportifs sont affectés dans les écoles pour les activités de plein air, le pique-nique est encore retenu compte tenu des difficultés d'une restauration collective, éviter les groupes à table, pour mettre à disposition le personnel disponible en faveur des enfants, le respect des gestes barrière, pour permettre la réalisation des activités périscolaires le midi, les activités créées et libérer les classes. Des groupes ont été mis en place dans les écoles, elle en détaille les spécificités. La salle de convivialité va reprendre avec des groupes de 10 personnes, avec une activité pique-nique. C'était très attendu par les bénéficiaires. Les crèches sont très contraintes en terme de modalités et de normes sanitaires, qui sont détaillées dans les protocoles.

Les crèches ont essayé d'accueillir le plus d'enfants possible, on module les horaires et les structures, Madame Termoz en détaille le principe par établissement. Le personnel en est remercié, pour l'adaptation, le partenariat.

Un travail est en cours sur le mode d'accueil sans hébergement, les partenaires essayent de développer la capacité d'accueil, malgré les contraintes. Le personnel et les équipes, solides et motivées, doivent être vivement remerciés pour leur adaptabilité. Depuis le début de la crise, ces équipes ont beaucoup travaillé, avec un public fragile. On peut s'appuyer sur la richesse de nos équipes.

Madame Isabelle MATILLAT s'interroge sur le pique-nique : est-ce la volonté de la cuisine centrale ou des parents ?

Madame Aurore TERMOZ expose les raisons qui font que ce n'est pas la cuisine centrale mais le service qui ne peut être proposé, afin d'appliquer les gestes barrière, assurer l'encadrement. Les effectifs ayant été redéployés, les agents ont changé de missions, les ATSEM par exemple se concentrent sur l'accompagnement plutôt que sur les activités.

. CREATION DES COMMISSIONS ET DESIGNATION DES MEMBRES

M. Eric FOURNIER détaille les propositions de création des commissions, il donne lecture des projets en détaillant le mode d'élection des différentes commissions. Il propose le vote à main levée et procède au vote par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal adopte le principe du vote à main levée, autorisé par l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

. <u>COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - CONDITIONS DE DEPOT DES LISTES POUR</u> L'ELECTION DES MEMBRES

M. Eric FOURNIER présente la délibération. La délibération est adoptée à l'unanimité.

. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - ELECTION DES MEMBRES

M. Eric FOURNIER présente la délibération et fait procéder au vote. Deux listes se présentent, et obtiennent 4 élus pour la liste de M. Fournier et 1 pour la liste présentée par M. LAFFIN.

Sont élus titulaires : PHILIPPE CHARLOT, JONATHAN CHIHI, MICHELE RABBIOSI, PATRICK DEVOUASSOUX, ISABELLE MATILLAT

Sont élus suppléants : ELODIE BAVUZ, KARINE MIEUSSET, CLAUDE JACOT, MARIE NOELLE FLEURY, OLIVIER NAU

. COMMISSION POUR LES CONTRATS DE CONCESSION - CONDITION DE DEPOT DES LISTES POUR LES ELECTIONS DES MEMBRES,

M. Eric FOURNIER présente la délibération. La délibération est adoptée à l'unanimité.

. COMMISSION POUR LES CONTRATS DE CONCESSION - ELECTION DES MEMBRES

M. Eric FOURNIER présente la délibération et fait procéder au vote. Deux listes se présentent, et obtiennent 4 élus pour la liste de M. Fournier et 1 pour la liste présentée par M. LAFFIN.

Sont élus titulaires : HERVE VILLARD, LAURENT COLLIGNON, PHILIPPE CHARLOT, MICHELE RABBIOSI, FRANÇOIS-XAVIER LAFFIN.

Sont élus suppléants : JONATHAN CHIHI, CLAUDE JACOT, AURORE TERMOZ, PATRICK DEVOUASSOUX, OLIVIER NAU.

. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DANS LES COMMISSIONS

Monsieur Eric FOURNIER détaille les commissions et donne lecture des membres proposés par chaque liste.

Sont élus :

Cf. tableau ci-joint.

. DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUX ORGANISMES EXTERIEURS

M. Eric FOURNIER présente la délibération et propose de désigner 1 représentant de la majorité lorsqu'un seul membre est nommé, et de désigner un membre des oppositions lorsque plusieurs membres peuvent être nommés.

Sont désignés :

Cf. tableau ci-joint.

Léa DEVOUASSOUX rejoint l'assemblée.

ADOPTION DU REGIME INDEMNITAIRE DES ELUS

Monsieur Eric FOURNIER donne lecture de la délibération.

Monsieur François-Xavier LAFFIN évoque la période délicate dans laquelle nous sommes, signale que des maires ont réduit leurs indemnités en les donnant à des soignants. Il se serait attendu à une baisse des indemnités du maire et des adjoints.

M. Eric FOURNIER répond qu'il faut être transparent, il rappelle les montants qui ont été cités, que ces propos peuvent être entendus, mais que les montants n'ont pas augmenté depuis une dizaine d'années. Il rappelle également que le Président de la communauté de communes a fait le choix délibéré, lors de la création, de réduire son indemnité pour faire des économies, le maire et le président étant la même personne. Son indemnité n'est pas très supérieure à celle des vice-présidents. Il peut être considéré que le montant qu'il perçoit, comme maire et président, de 2 800 €, est excessif, il est très transparent et n'a pas de problème à l'affirmer. Mais il faut alors bien le dire.

Il remarque la faiblesse des indemnités des adjoints et des conseillers municipaux délégués. C'est un vrai problème, il faudra d'ailleurs le reconsidérer peut-être si évolution il devait y avoir. Il ne faut pas faire croire que les élus peuvent être amenés à exercer les mandats pour des motifs financiers. Les économies ont déjà été faites, comme il vient de le souligner. A titre personnel, il a fait un effort et n'a pas cumulé la totalité des indemnités de maire et de président de la communauté de communes, il tient à ce que ce soit souligné. La délibération sera présentée comme elle figure dans le dossier.

M. Patrick DEVOUASSOUX interpelle M. François-Xavier LAFFIN sur les propos qu'il a tenus, et commente ceux-ci. Il exprime vivement son désaccord par rapport au montant des indemnités, l'interprétation qu'il en fait, pour des élus qui travaillent énormément, avec une indemnité faible par rapport au temps consacré. Il s'oppose aux élus qui contestent les montants, alors que ceux qui s'expriment ainsi ont souvent des moyens personnels importants.

Madame Isabelle COLLE s'oppose au type d'intervention de M. Patrick DEVOUASSOUX et souhaite que le maire se positionne sur les insultes. Elle souhaite que les interventions de ce type soient interdites.

- M. Eric FOURNIER répond qu'un règlement intérieur sera adopté et que sera évoquée la police de l'assemblée. Il est attaché à la diversité des prises de position, et souhaite que chacun soit respecté dans ses propos. Ce conseil doit être géré dans le respect des élus
- M. Bernard OLLIER s'exprime comme représentant du peuple, et souhaite que cela continue.
- M. Olivier NAU s'interroge sur le temps de travail de maire de Chamonix par rapport au cumul d'autres activités et notamment sur le nombre d'heures.

 Monsieur Éric FOURNIER précise que le Maire qu'il est passe beaucoup de temps à cette mission cette fonction, il l'invite à venir frapper à son bureau lorsqu'il se trouvera en mairie pour des réunions. Il rappelle qu'il est heureux pour la commune que celle-ci ait une élue départementale et un élu régional, pourvoyeurs de contacts et de fonds.
- M. Claude JACOT évoque aussi que le Maire organise la sécurité, en est responsable, notamment pour les interventions qui se déroulent jour et nuit, semaine et week-end et que le téléphone est toujours branché, qu'il ne faut pas oublier la responsabilité, la charge que cela impose, l'obligation de disponibilité.

Madame Aurore TERMOZ rappelle le temps très important passé pour l'exercice des fonctions, les élus ont aujourd'hui une vision simple qui est celle des commissions, mais ce n'est pas que cela. Les réveils lors des incendies la nuit, des relogements, on y est... On n'a pas envie de les mesurer ce temps, c'est l'essence même de notre engagement. Il ne s'agit pas d'un salaire mais d'une indemnité.

La délibération est adoptée à l'unanimité, avec 7 abstentions : MM. et Mmes LAFFIN, MATILLAT, NAU, TRAPPIER, BETTIN, FABRE et COLLE.

M. Eric FOURNIER donne rendez-vous le mardi 9 Juin pour la présentation aux élus des services communaux et intercommunaux, salle du Bicentenaire.

Il souhaite le démarrage des commissions désignées ce soir et préciser qu'il essaiera de les accompagner le plus possible.

Il remercie les équipes du Majestic et les personnes chargées de la vidéo.

La secrétaire de séance,

Juliette MARTINEZ.

COMMISSIONS

Gestion du Patrimoine et Foncier	Urbanisme	Mobilité, Transport, Circulation et Stationnement
JEAN-MICHEL COUVERT	JEAN-MICHEL COUVERT	PHILIPPE CHARLOT
ELODIE BAVUZ	ELODIE BAVUZ	JONATHAN CHIHI
ELISABETH CHAYS	CLAUDE JACOT	BERNARD OLLIER
MICHELE RABBIOSI	ELISABETH CHAYS	CLAUDE JACOT
PATRICK DEVOUASSOUX	MICHELE RABBIOSI	LEA DEVOUASSOUX
AURORE TERMOZ	PATRICK DEVOUASSOUX	HERVE VILLARD
CHARLOTTE DEMARCHI	HERVE VILLARD	LAURENT COLLIGNON
ISABELLE MATILLAT	ISABELLE MATILLAT	PATRICK BETTIN
PATRICK BETTIN	FRANCOIS-XAVIER LAFFIN	OLIVIER NAU
ISABELLE COLLE	ISABELLE COLLE	ISABELLE COLLE
10	10	10

Services à la Population	Ressources Humaines	
AURORE TERMOZ	KARINE MIEUSSET	
JONATHAN CHIHI	PATRICK DEVOUASSOUX	
MICHELE RABBIOSI	CHARLOTTE DEMARCHI	
ELISABETH ALVARINAS	BERNARD OLLIER	
CHARLOTTE DEMARCHI	PHILIPPE CHARLOT	
ELODIE BAVUZ	LEA DEVOUASSOUX	
AURELIE BEAUFOUR	AURELIE BEAUFOUR	
FRANCOISE TRAPPIER	FRANCOISE TRAPPIER	
PATRICK BETTIN	FRANCOIS-XAVIER LAFFIN	
ISABELLE COLLE	ISABELLE COLLE	
10	10	

COMMISSIONS

Proximité, Citoyenneté, Participation et Qualité des Services	Culture, Vie Associative, Grandes Manifestations et Evènements	
JONATHAN CHIHI	JULIETTE MARTINEZ	
CHARLOTTE DEMARCHI	JONATHAN CHIHI	
MICHELE RABBIOSI	MICHELE RABBIOSI	
ELISABETH ALVARINAS	MARIE-NOELLE FLEURY	
AURELIE BEAUFOUR	AURELIE BEAUFOUR	
LEA DEVOUASSOUX	LAURENT COLLIGNON	
JULIETTE MARTINEZ	LEA DEVOUASSOUX	
ISABELLE MATILLAT	FRANCOISE TRAPPIER	
OLIVIER NAU	FRANCOIS-XAVIER LAFFIN	
ISABELLE COLLE	ISABELLE COLLE	
10	10	

Planification Territoriale et Développement Durable	Finances, Budget et Prospective Financière	
BERNARD OLLIER	YVONICK PLAUD	
HERVE VILLARD	AURORE TERMOZ	
CLAUDE JACOT	ELODIE BAVUZ	
MARIE-NOELLE FLEURY	MICHELE RABBIOSI	
JEAN-MICHEL COUVERT	PHILIPPE CHARLOT	
PHILIPPE CHARLOT	BERNARD OLLIER	
ELODIE BAVUZ	MARIE-NOELLE FLEURY	
PATRICK BETTIN	OLIVIER NAU	
OLIVIER NAU	FRANCOIS-XAVIER LAFFIN	
ISABELLE COLLE	JEAN FABRE	
10	10	

COMMISSIONS

Trava	Travaux et qualité du Patrimoine Bâti et non Bâti			
	PATRICK DEVOUASSOUX			
	AURELIE BEAUFOUR			
	ELODIE BAVUZ			
	PIERRE CARRIER			
	ELISABETH CHAYS			
	MICHELE RABBIOSI			
	MARIE-NOELLE FLEURY			
	ISABELLE MATILLAT			
F	FRANCOIS-XAVIER LAFFIN			
	ISABELLE COLLE			
	10			

Tourisme, Economie et Montagne		
	CLAUDE JACOT	
	YVONICK PLAUD	
	PIERRE CARRIER	
	JULIETTE MARTINEZ	
	HERVE VILLARD	
	KARINE MIEUSSET	
	LAURENT COLLIGNON	
	PATRICK BETTIN	
	OLIVIER NAU	
	ISABELLE COLLE	
	10	

Centrale Hydroéléctrique Taconnaz	TERACTEM	SEMCODA	SYANE
BERNARD OLLIER	BERNARD OLLIER	CHARLOTTE DEMARCHI	HERVE VILLARD

CCAS	COLLÈGE ROGER FRISON-ROCHE	LYCÉE ROGER FRISON-ROCHE	AFP	ASSOCIATION DEPARTEMENTAL DES COMMUNES FORESTIERES
AURORE TERMOZ	CHARLOTTE DEMARCHI	CLAUDE JACOT	LAURENT COLLIGNON	LAURENT COLLIGNON
JONATHAN CHIHI				
ELISABETH ALVARINAS				

ANENA	ARNAR	LA CHAMONIARDE	VILLE DES ALPES
CLAUDE JACOT	PHILIPPE CHARLOT	CLAUDE JACOT	MICHÈLE RABBIOSI

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES		
TITULAIRES SUPPLEANTS		
PHILIPPE CHARLOT	ÉLODIE BAVUZ	
JONATHAN CHIHI	KARINE MIEUSSET	
MICHÈLE RABBIOSI	CLAUDE JACOT	
PATRICK DEVOUASSOUX	MARIE-NOELLE FLEURY	
ISABELLE MATILLAT	OLIVIER NAU	

PATRICK BETTIN

COMMISSION CONTRATS DE CONCESSION		
TITULAIRES	SUPPLEANTS	
HERVÉ VILLARD	JONATHAN CHIHI	
LAURENT COLLIGNON	CLAUDE JACOT	
PHILIPPE CHARLOT	AURORE TERMOZ	
MICHÈLE RABBIOSI	PATRICK DEVOUASSOUX	
FRANCOIS-XAVIER LAFFIN	OLIVIER NAU	